

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

07-01-2019 PROCÈS-VERBAL, de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce sept (7) janvier de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-sept heures trente (17h30) sous la présidence du maire substitut Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Denise Morin, Rémi Kelley, Christian Mongrain
Thériault.

Étaient absents le conseiller Michel Beaudette et la conseillère Josée Leclerc.

Poste de maire : vacant.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale et Madame Nathalie Soucy, secrétaire.

001-2019 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé parle conseiller Rémi Kelley,
Appuyée parle conseiller Christian Mongrain Thériault,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et annoncé.

Proposition adoptée

002-2019 **CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 715 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 JANVIER 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Dupuy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 715 600 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
178	172 600 \$
178	129 800 \$
179	184 000 \$
179	229 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 179, la Municipalité de Dupuy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par la conseillère Denise Morin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire substitut et la directrice générale / secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	125 100 \$	
2021.	129 900 \$	
2022.	134 800 \$	
2023.	78 000 \$	
2024.	81 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	166 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposition adoptée.

003-2019

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	7 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1900 %
Montant :	715 600 \$	Date d'émission :	14 janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 janvier 2019, au montant de 715 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

125 100 \$	3,19000 %	2020
129 900 \$	3,19000 %	2021
134 800 \$	3,19000 %	2022
78 000 \$	3,19000 %	2023
247 800 \$	3,19000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,19000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

125 100 \$	2,50000 %	2020
129 900 \$	2,60000 %	2021
134 800 \$	2,75000 %	2022
78 000 \$	2,90000 %	2023
247 800 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,81100

Coût réel : 3,25945 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

125 100 \$	3,99000 %	2020
129 900 \$	3,99000 %	2021
134 800 \$	3,99000 %	2022
78 000 \$	3,99000 %	2023
247 800 \$	3,99000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,99000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Dupuy accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2019 au montant de 715 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 178 et 179. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Proposition adoptée.

004-2019 **AUTORISATION D'UNE SEULE SIGNATURE POUR LES PAIEMENTS DIRECTS ACCÈS d DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST, FOLIO #700108 - APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent une seule signature, de la directrice générale, pour les paiements directs accès d à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, folio #700108 pour la période du 7 au 16 janvier 2019.

Proposition adoptée.

005-2019 **AUTORISATION PAIEMENTS**

ATTENDU QUE les factures du 31 décembre 2019 doivent être approuvées par le conseiller pour l'émission des chèques;

ATTENDU QUE la rencontre mensuelle est tardive et qu'il est difficile d'obtenir le quorum des membres;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise exceptionnellement la directrice générale de procéder aux paiements dûs le 31 décembre 2019 afin d'éviter les intérêts au compte;

QUE la liste des factures seront entérinée lors de la prochaine rencontre mensuelle;

Proposition adoptée

006-2019 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 17H46

Proposition adoptée

Rémi Jean

Pascale Lavigne

MAIRE SUBSTITUT
RÉMI JEAN

DIRECTRICE GÉNÉRALE
PASCALE LAVIGNE
